

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 19 décembre 2024, d'agréer la constitution d'un fonds commun de placement dénommé **FIDELITY FCP OBLIGATAIRE**, promu à l'initiative de l'intermédiaire en Bourse MAC SA et AMEN BANK. Le fonds présente les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n°72-2024 du 19 décembre 2024
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: MAC SA
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: MAC SA
Distributeur	: MAC SA
Adresse	: GREEN CENTER- BLOC C- 2 ^{ème} étage- rue du Lac Constance - Les Berges du Lac - 1053 Tunis